

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 15 septembre 2021, se tient à 19 h 36, à la salle Bestar du Centre sportif Mégantic, la séance régulière de septembre 2021 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Conformément aux consignes sanitaires émises par les autorités de la Santé publique du Québec en ce qui concerne le palier d'alerte de couleur verte, la séance s'est tenue en présentiel et permet la présence du public.

Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

| | |
|--|--------------------------|
| Jean-Marc Grondin | Audet |
| Francis Bélanger | Courcelles |
| Gaby Gendron | Frontenac |
| Michel Ouellet | Lac-Drolet |
| Julie Morin | Lac-Mégantic |
| Paul Morin (maire suppléant) | Marston |
| Jacques Bergeron | Milan |
| Jacques Breton | Nantes |
| Micheline Robert | Notre-Dame-des-Bois |
| Peter Manning | Piopolis |
| Guy Brousseau | Saint-Augustin-de-Woburn |
| Diane Turgeon | Sainte-Cécile-de-Whitton |
| Bernard Therrien (absent de 20 h 20 à 20 h 22) | Saint-Ludger |
| Jeannot Lachance | Saint-Robert-Bellarmin |
| Jean-Luc Fillion | Saint-Romain |
| Mario Lachance | Stornoway |
| Denis Lalumière | Stratford |
| Pierre Brosseau | Val-Racine |

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Rafael Lambert, responsable de la géomatique, des technologies et de la prévention incendie est présent.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Madame France Bisson, mairesse de la Municipalité de Saint-Sébastien ainsi que monsieur Ghislain Breton, maire de la Municipalité de Lambton sont absents

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

Madame le préfet souligne qu'il s'agit de la dernière séance du conseil des maires tous ensemble puisqu'après la période électorale, certains élus seront remplacés. Elle remercie chacun d'entre eux pour le travail accompli pour leur implication dans les dossiers diversifiés du milieu municipal. Elle fait état de son propre parcours de 15 années comme élue, soit 8 ans à titre de mairesse de la Municipalité de Lac-Drolet et 7 ans à titre de préfet de la MRC. Elle termine en souhaitant une bonne retraite à ceux qui quittent et souhaite bonne chance aux nouveaux arrivants de novembre prochain.

2.0

ORDRE DU JOUR

Les points suivants sont retirés :

- 8.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
- 8.2 CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'INCLUSION DU LOT 5 687 665, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON
- 8.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2007-06 RELATIF AUX ÉLEVAGES À FORTE CHARGE D'ODEUR

Le point 14.1 sera devancé après le point 7.0 Bons coups

Il est demandé d'ajouter au point 18.0 VARIA, les sujets suivants :

- 18.1 Rapport d'activités – Trans-Autonomie
- 18.2 Canada Man/Woman

2021-136**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

| | |
|-------------|--|
| 1. | QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE |
| 2. | ORDRE DU JOUR |
| 3. | PÉRIODE DE QUESTIONS |
| 4. | SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER |
| 5. | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 14 JUILLET ET DU 18 AOÛT 2021 |
| 6. | SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES - Hydro-Québec |
| 7. | BONS COUPS |
| 8. | <u>AMÉNAGEMENT</u> |
| 8.1. | RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE |
| 8.2. | CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'INCLUSION DU LOT 5 687 665, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON |
| 8.3. | AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2007-06 RELATIF AUX ÉLEVAGES À FORTE CHARGE D'ODEUR |

| | |
|-------|---|
| 8.4. | INFOLETTRE PDZA |
| 8.5. | DÉPÔT DE L'ÉTUDE SUR LES BESOINS DES MUNICIPALITÉS – INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT |
| 9. | <u>ENVIRONNEMENT</u> |
| 9.1. | BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX |
| 9.2. | PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-12 DU PGMR |
| 9.3. | ENGAGEMENT – CONSEILLER AU PGMR |
| 10. | <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE</u> |
| 10.1. | RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ RESSOURCE, RECHERCHE-SAUVETAGE |
| 11. | <u>SERVICE D'ÉVALUATION</u> |
| 11.1. | RAPPORTS MENSUELS DU SERVICE D'ÉVALUATION |
| 12. | <u>DÉVELOPPEMENT (SDEG)</u> |
| 12.1. | RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG |
| 12.2. | RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS |
| 12.3. | VERSEMENT ANNUEL DE LA CONTRIBUTION À LA SDEG POUR SON FONCTIONNEMENT |
| 13. | <u>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u> |
| 13.1. | RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ |
| 14. | <u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u> |
| 14.1. | RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES PROJETS DE TELUS ET SOGETEL |
| 14.2. | RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN – ACTIONS |
| 14.3. | ADOPTION DU PLAN D'ACTION – PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (MIFI) |
| 14.4. | AJOUT D'UNE RESSOURCE MUTUALISÉE – AGENT EN DÉVELOPPEMENT EN PATRIMOINE IMMOBILIER |
| 14.5. | FRR-VOLET 3 – SIGNATURE INNOVATION, DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE |
| 14.6. | SUIVI – PLANIFICATION STRATÉGIQUE |
| 14.7. | RÉSOLUTION ABROGEANT LA RÉSOLUTION NO 2021-124 - INTENTION DE PARTICIPER À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – VERSION 2 |
| 15. | <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u> |

| | |
|--------|---|
| 15.1. | COMPTES À PAYER |
| 15.2. | REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS D'AOÛT |
| 15.3. | DEMANDE D'APPUI - TRANSMISSION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE DES AVIS AUX ÉLUS PRÉVUS AUX LOIS MUNICIPALES |
| 15.4. | SUIVI BUDGÉTAIRE POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À JUIN 2021 |
| 15.5. | RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2020 - APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 2019-08 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE |
| 15.6. | RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS DE LA MRC/SDEG, AUDITEURS EXTERNES |
| 15.7. | POURSUITE DES TRAVAUX – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES D'ADHÉRER AU TERRITOIRE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN |
| 15.8. | RENOUVELLEMENT D'ACCREDITATION – INSPECTEUR DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT |
| 15.9. | PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM) |
| 15.10. | SÉANCE SPÉCIALE – PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 |
| 16. | <u>RAPPORT D'ACTIVITÉS</u> |
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ COGESAF ➤ COBARIC ➤ Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic ➤ Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac ➤ Ressourcerie du Granit ➤ Centre Universitaire des Appalaches ➤ Comité 3 MRC/RICEMM ➤ Comité 2025 |
| 17. | <u>PROJET ÉOLIEN</u> |
| 17.1. | PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI |
| 18. | <u>VARIA</u> |
| 19. | <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u> |
| 20. | <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u> |

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

SUIVI DES RÉUNIONS

- **Résolutions afin de fixer le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux pour le personnel électoral**
 - Lambton, no. 21-08-258

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

- **Défi 100% local**
 - Durant tout le mois de septembre, les consommateurs sont conviés à découvrir et à soutenir les entreprises bioalimentaires de chez nous en consommant davantage d'aliments ou de produits récoltés ou transformés dans leur région.
- **Journée de la diversité culturelle de la MRC du Granit**
 - La population granitoise est invitée à souligner la première édition de la Journée de la diversité culturelle organisée par le Réseau d'accueil estrien (RAE) en collaboration avec d'autres organismes du milieu. C'est la Société de développement économique du Granit qui chapeaute le projet du RAE et qui accompagne la ressource en poste dans la réalisation de son mandat.
- **Parcours des OTJ Desjardins**
 - La traditionnelle fête des OTJ était de retour cette année avec une programmation impressionnante pour le plus grand plaisir des enfants de 13 Services d'animation estivale de la MRC du Granit. Organisée par le service des loisirs de la Société de développement économique du Granit (SDEG).
- **Récupération de la tubulure acéricole**
 - Projet pilote collaboratif mis sur pied par AgriRÉCUP, la MRC du Granit et le Syndicat local de l'UPA du Granit et Frontenac ainsi que le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et s'étendra jusqu'à mars 2022.
- **Un circuit gourmand par les gens d'ici, pour les gens d'ici!**
 - Cette tournée des productrices et des producteurs agricoles de la MRC du Granit inscrits sur l'application Mangeons local plus que jamais aura permis de récolter divers produits qui ont été offerts dans le cadre d'un concours lancé sur la page Facebook de la MRC. Les entreprises agroalimentaires qui ont remis un produit formant le panier cadeau sont la Ferme des Petits Torrieux de Frontenac, la Ferme Kamau de Lac-Mégantic, Deça Deci de Marston, Érablière Caséal de Milan, la Ferme maraîchère Roy de Nantes et la Ferme Deaubel de Saint-Romain.

COURRIER

- **Archéo-Québec**
 - 1^{er} au 31 août 2021 : mois de l'archéologie partout au Québec.
 - Archéo-Québec lance aujourd'hui son tout premier balado de fiction, Voyante de l'archéologie, sur Apple Podcasts, Spotify, Google Podcasts, les sites web d'Archéo-Québec, du Mois de l'archéologie, et toutes les autres applications balados.
- **Combeq**
 - Formations pour officiers municipaux - Automne 2021.
- **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)**
 - Avis de convocation; dossier 430316, Milan, le 28 août 2021 et avis 2 pour le 25 août 2021, dossier 427798 à Notre-Dame-des-Bois, dossier no. 429616 à Lambton.
 - Décision en révision, dossier no. 430316 à Milan

- Lettre de recommandation, dossier 433063, municipalité de Lambton; la Commission demande votre recommandation, sous forme de résolution du conseil des maires, sur la présente demande, et ce, en regard des critères formulés à l'article 62 de la Loi.
- Orientation préliminaire, dossier 431650 à Audet, dossier 429639 à Notre-Dame-des-Bois.
- **Direction de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence ministère de la Sécurité publique**
- Inspections et vérifications en sécurité incendie 2021-2022. Le programme d'inspection a pour but de valoriser les municipalités qui respectent leurs objectifs en lien avec leur schéma de couverture de risques, de les encourager à poursuivre leurs efforts et d'améliorer la qualité des services offerts par leur service de sécurité incendie (SSI) auprès de leur population.
- **Espace Muni**
- Espace MUNI participe actuellement à la recherche-action « Bien vieillir chez soi » qui servira à recenser des initiatives innovantes facilitant le maintien des personnes âgées dans leur milieu de vie.
- **Fax-Érosion**
- Offre de services dans la MRC du Granit : contrôle de l'érosion et de plantes envahissantes, stabilisation de talus/berge, mur de soutènement, excavation, mise en place de terre végétale, ensemencement hydraulique, soufflage de paille/foin.
- **Gouvernement du Québec - Le Secrétariat à la condition féminine (SCF)**
- Lancement d'une consultation en vue du renouvellement de la Stratégie violences sexuelles.
- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**
- Retour sur la rencontre de démarrage du comité municipal de projets de la rivière Chaudière et remerciements.
- **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**
- Vous pourriez bénéficier du soutien financier du volet 1 du Programme Proximité afin de développer ou de consolider votre projet collectif de mise en marché de proximité. La prochaine période de dépôt de demandes d'aide financière se déroulera du 13 septembre au 1er octobre 2021.
- **Ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs**
- Nous souhaitons vous informer que nous procéderons à un inventaire du touladi au lac Mégantic du 7 au 17 septembre 2021.
- **MRC des Appalaches**
- Règlement numéro 202, qui a pour but de revoir les limites des affectations "Agroforestière de type 1" et "Récréoforestière" dans la municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus.
- Règlement numéro 203 amendant le schéma d'aménagement révisé afin d'ajouter des dispositions relatives à la redéfinition des limites de zones à l'intérieur de l'affectation du pôle récréotouristique du mont Adstock.
- Règlement numéro 205 amendant le schéma d'aménagement révisé afin d'intégrer cette nouvelle affectation de villégiature dans le secteur du rang 2 et de retrancher la superficie équivalente près du Petit lac Saint-François.
- Règlement numéro 206 amendant le schéma d'aménagement révisé afin d'autoriser l'usage « entreposage intérieur » spécifiquement sur le lot 4 543 655 localisé à l'intérieur de l'affectation minière.
- **Municipalité de Lambton**
- Transmission du premier projet de règlement no. 21-534 MODIFIANT LE RÈGLEMENT de Zonage no 09-345 AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DU LOT 5 688 688, que le conseil de la municipalité de Lambton a adopté, le tout selon l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- Transmission du second projet de règlement no. 21-534 afin de modifier le zonage du lot 6 428 006 pour permettre un usage commercial.
- Règlement 21-526 afin de modifier les dispositions relatives aux résidences de tourisme.

- **Municipalité Nantes**
 - Demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC pour adapter les limites de la villégiature au Lac-de-l'Original.
- **Municipalité de Sainte-Sabine**
 - Appui MRC Brome-Missisquoi / pérennisation de certaines pratiques technologiques acquises en période pandémique pour les conseils et les Comités municipaux.
 - Appui MRC Brome-Missisquoi / évaluation des chiens dans le cadre de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et son règlement d'application.
 - Appui MRC Brome-Missisquoi / transmission par courrier électronique des avis aux élus prévus aux lois municipales.
- **Municipalité de Stratford**
 - Avis public - Consultation publique sur le projet de règlement intitulé : Projet de règlement no. 1189 visant à modifier le règlement de zonage no. 1035 afin de fixer le nombre de logements autorisés dans certaines zones.
 - Avis public - Assemblée publique de consultation et consultation écrite sur le projet de règlement intitulé : Projet de règlement no. 1194 modifiant le règlement de zonage no. 1035 afin d'inclure des dispositions relatives aux conteneurs de métal.
- **Municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton**
 - Premier projet de règlement 2021-03 modifiant le règlement de zonage 2009-08 afin de modifier les usages autorisés dans la zone L1 et M5 (St-Samuel-Station).
 - Adoption du 2^e projet règlement 2021-03 modifiant le règlement de zonage 2009-08.
- **Municipalité de Val-Racine**
 - Deuxième projet de règlement no.307 modifiant le règlement de lotissement no.217 afin de modifier les normes minimales de lotissement.
- **Relation Canada**
 - Offre aux entreprises du Québec, depuis plusieurs années, l'opportunité de combler leurs besoins en main-d'œuvre en embauchant des travailleurs de l'étranger recommandés par des consultants en immigration.
- **Société d'habitation du Québec**
 - Début de la programmation Petits établissements accessibles (PEA) le 27 juillet 2021.
- **Tank Traders**
 - Offre de services fournisseur de bonbonne à propane et service de collecte.
- **Tribunal administratif du Québec**
 - Avis de convocation, dossiers nos.423174, 423175 et 423176
- **Ville de Lac-Mégantic**
 - Adoption de programmes du service de sécurité incendie, schéma de couverture de risques et plan de mise en œuvre pour l'année 8.

REVUES

- APSAM
- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Groupe CT - Xerox
- Cyberbulletin@mamh.gouv.qc.ca
- Écho de Frontenac
- Espace OBNL

- Le Cantonnier
- Info Express — Amélioration de l’habitat
- Info Lambton
- Infolettre Actualités FQM
- Infolettre Cameron RH
- Infolettre de la Municipalité d’Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable
- Infolettre Sécurité incendie
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Meg
- LobbyScope
- Marché municipal
- L’Office québécois de la langue française (OLF)
- Québecvert
- Quorum
- Statistiques Canada
- Vision Santé publique
- Vos nouvelles CNESST
- VVS Express

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 14 JUILLET ET DU 18 AOÛT 2021

2021-137

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 14 JUILLET ET DU 18 AOÛT 2021

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les procès-verbaux des séances du 14 juillet 2021 et du 18 août 2021 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

Hydro-Québec

Madame le préfet explique que pour faire suite à la demande lors de la dernière séance quant à l’augmentation des pannes électriques dans certains secteurs, elle a communiqué avec Hydro-Québec et que ces derniers sont ouverts à tenir une rencontre avec l’ensemble des municipalités de la MRC afin de donner un aperçu de l’état du réseau de notre région de même que leur plan de maintenance à court-moyen et long terme afin de maintenir la qualité du service qu’HQ fournit à la population. Elle termine en mentionnant qu’une telle rencontre pourrait être tenue en début d’année prochaine afin de permettre de faire un état de situation et que selon l’appréciation des parties, une telle rencontre pourrait même se tenir annuellement.

7.0

BONS COUPS

Le bon coup de la MRC quant à l'ajout du programme préhospitalier au Cégep de Lac-Mégantic a été envoyé aux maires par courriel.

| |
|--------------------------|
| 14.0 PROJETS SPÉCIFIQUES |
|--------------------------|

14.1

RÉSUMÉ DE L'AVANCEMENT DES PROJETS DE TELUS ET SOGETEL

Monsieur Rafael Lambert rappelle le projet de couverture Internet attribué au début de l'année 2021 par le gouvernement. Il poursuit en rappelant que 2 télécommunicateurs ont été choisis sur notre territoire soit Sogetel et Telus lesquels doivent brancher les résidences peu et mal desservies et pour lequel les inventaires sont à finaliser. Il ajoute que les résultats préliminaires des inventaires ont été reçus et sont satisfaisants. Les inventaires seront donc déposés au gouvernement à l'automne prochain. Les plans d'ingénierie sont en élaboration mais aucun branchement n'est effectué pour le moment. C'est plutôt à l'été 2022 que la majorité des adresses devront être mises en service. Un accroche-porte sera laissé lorsqu'un branchement sera effectué. Monsieur Lambert souligne que l'entreprise Sogetel désire mettre en ligne un site Internet pour assurer le suivi des branchements des municipalités qu'elle aura à desservir. La liste des municipalités à desservir que fournira Sogetel sera transmise aux municipalités concernées. Il est questionné si le projet respecte les délais pour le moment. M. Lambert confirme que tout semble se dérouler normalement et ajoute que si les télécommunicateurs ne respectent pas les délais inscrits à leur contrat, ils devront assumer des pénalités, ce qui n'est pas souhaitable pour eux.

Monsieur Jeannot Lachance demande qu'en est-il de la téléphonie cellulaire. Il ajoute qu'un projet d'antenne à Saint-Ludger semble vouloir voir le jour mais qu'il n'y a aucun autre détail. Monsieur Lambert affirme qu'il n'est pas au fait de ce projet et que Sogetel est très occupé avec le projet Internet pour le moment. Monsieur Lambert indique qu'il s'agira du prochain dossier dont le comité Internet et couverture cellulaire s'occupera ! Monsieur Bernard Therrien mentionne qu'en ce qui concerne la tour à Saint-Ludger, les travaux ont été retardés dû au fait que le roc a rendu la tâche difficile et que les travaux recommenceront dans 1 semaine ou 2 afin que le tout soit fonctionnel en novembre prochain.

| |
|-----------------|
| 8.0 AMÉNAGEMENT |
|-----------------|

8.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Ce sujet est retiré.

8.2

CONFORMITÉ DE LA DEMANDE D'INCLUSION DU LOT 5 687 665, MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

Ce sujet est retiré.

8.3

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2007-06 RELATIF AUX ÉLEVAGES À FORTE CHARGE D'ODEUR

Ce sujet est retiré.

8.4

INFOLETTRE PDZA

L'infolettre PDZA de juillet 2021 a été transmise aux maires par courriel, il y a quelques jours.

8.5

DÉPÔT DE L'ÉTUDE SUR LES BESOINS DES MUNICIPALITÉS – INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT**2021-138****DÉPÔT DE L'ÉTUDE SUR LES BESOINS EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT DES MUNICIPALITÉS ET POURSUITE DE LA RECOMMANDATION DE L'ÉTUDE**

ATTENDU QUE le nombre de demandes aux inspecteurs des municipalités ne cesse d'augmenter;

ATTENDU QUE les demandes proviennent de nombreux intervenants et sont diversifiées dans leur nature;

ATTENDU QUE les heures de présence des inspecteurs dans les municipalités sont souvent limitées;

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement est un poste subissant un important roulement de personnel;

ATTENDU QUE les municipalités ont souvent de la difficulté à combler les postes;

ATTENDU QUE la MRC, via la mise en place d'un comité, a décidé de faire réaliser une étude sur les besoins des municipalités;

ATTENDU QUE la MRC a mandaté la firme BC2, qui a réalisé l'étude portant de nom d'*Offre et besoins en urbanisme (inspection en bâtiment et/ou environnement) des municipalités de la MRC du Granit*;

ATTENDU QUE l'étude a permis de mettre de l'avant que les services d'inspection des municipalités ont besoin de plus d'heures de travail pour réaliser l'ensemble des tâches;

ATTENDU QUE l'étude recommande de mettre en place un service d'inspection en urbanisme et en environnement, chapeauté par le service d'aménagement de la MRC;

ATTENDU QUE cette étude est, suite à la recommandation du comité, déposée au conseil des maires du 15 septembre 2021;

ATTENDU QUE le comité recommande au conseil des maires d'aller de l'avant avec la réalisation des premières étapes de mise en place du service d'inspecteurs de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la MRC, sous recommandation du comité, de poursuivre l'étude de mise en place d'un service d'inspecteurs en urbanisme et en environnement afin d'assister les municipalités, tel que recommandé par l'étude de la firme BC2 afin de répondre aux différentes questions (budgets, gouvernance, évaluation de la performance du service et des ressources, répartition de la charge fiscale, besoins additionnels temporaires de ressources, évaluation de la satisfaction des municipalités).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 ENVIRONNEMENT

9.1

BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX

Un exemplaire du magazine des saveurs locales de la MRC a été distribué à chacun des maires, lequel a été élaboré grâce à une collaboration des équipes du PDZA et de l'environnement. Ce dernier a aussi été distribué dans les municipalités en ayant comme objectif de l'émettre 2 fois par année ! Il est aussi disponible sur le site Internet de la MRC.

Un exemplaire de la publicité pour la semaine des municipalités a aussi été distribué à chacun des maires. Je mentionne que l'agente aux communications a travaillé très fort et que cette publicité apparaissait dans les pages centrales du journal l'Écho de Frontenac.

9.2

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2021-12 DU PGMR

J'informe les maires que la MRC a reçu un avis non-conformité en ce qui a trait au projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). J'ajoute qu'il s'agit de certains points mineurs à corriger et qu'une tournée des municipalités sera entreprise pour avoir, en début d'année prochaine, un PGMR conforme. Monsieur Denis Lalumière, président du comité consultatif environnement, souligne que la MRC a jusqu'à décembre 2022 pour se conformer, ce qui laisse amplement de temps pour apporter les correctifs.

9.3

ENGAGEMENT – CONSEILLER AU PGMR

J'informe les maires que le comité administratif a entériné l'engagement de monsieur Omer Bambara à titre de conseiller au PGMR, lequel est entré en fonction le 13 septembre dernier.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

10.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ RESSOURCE, RECHERCHE-SAUVETAGE

Les maires ont reçu, par courrier électronique, le protocole d'intervention ainsi que l'arbre décisionnel en matière de recherche et sauvetage en milieu isolé.

Madame le préfet mentionne à l'assemblée que monsieur Rafael Lambert est venu

en atelier de travail présenter l'arbre décisionnel aux élus.

2021-139

PROTOCOLE D'INTERVENTION/ARBRE DÉCISIONNEL EN RECHERCHE ET SAUVETAGE EN MILIEU ISOLÉ

ATTENDU QUE les attraits du territoire de la MRC du Granit, au niveau entre autres du récréotouristique, engendrent parfois des interventions en milieu isolé;

ATTENDU QUE les différents services d'urgence appelés à intervenir en pareille situation ont pour mission première de protéger la vie des victimes;

ATTENDU QUE des interventions de recherche/sauvetage ont engendré des coûts importants à certaines municipalités pour l'utilisation des services incendie et services d'urgence en milieu isolé (SUMI);

ATTENDU QUE la MRC du Granit a mis sur pied un comité ressource Recherche-Sauvetage;

ATTENDU QUE l'objectif étant que les municipalités assument le moins de coûts possible, surtout pour des interventions qui ne relèvent pas de leur mandat, soit la recherche de victimes;

ATTENDU QUE le cadre de référence « Intervention d'urgence hors du réseau routier » est considéré lors d'interventions;

ATTENDU QUE le protocole vise à faire en sorte qu'en situation d'urgence, les conditions propices à une intervention de sauvetage rapide et efficace, effectuées dans des conditions sécuritaires, soient réunies;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec (SQ) est responsable du mandat de recherche et localisation;

ATTENDU QUE les services incendies – services d'urgence en milieu isolé (SUMI) sont responsables du sauvetage;

ATTENDU QUE pendant l'intervention, la responsabilité de l'événement peut basculer d'un service à un autre service, et ce, dépendamment de l'évolution de la situation;

ATTENDU QUE la recherche est de la responsabilité intégrale de la Sûreté du Québec (SQ) or, celle-ci peut, en fonction des besoins, demander la collaboration d'autres entités;

ATTENDU QUE l'offre de soutien d'autres entités est toujours la bienvenue; cette collaboration est toujours aux frais des entités respectives;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec (SQ) n'assume aucune facture d'autres entités;

ATTENDU QUE le comité ressource Recherche-Sauvetage de la MRC du Granit, en collaboration avec le comité de sécurité incendie de la MRC du Granit, a élaboré un protocole/arbre décisionnel recherche/sauvetage pour les services incendie du territoire;

ATTENDU QUE le comité ressource Recherche-Sauvetage de la MRC du Granit et le comité de sécurité incendie de la MRC du Granit recommandent au conseil des maires d'adopter le protocole/arbre décisionnel recherche/sauvetage;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le protocole/arbre décisionnel recherche/sauvetage.

QUE le protocole/arbre décisionnel recherche/sauvetage soit transmis à chacun des services incendie du territoire afin qu'ils prennent connaissance de son contenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 SERVICE D'ÉVALUATION

11.1

RAPPORTS MENSUELS DU SERVICE D'ÉVALUATION

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation du mois dernier ainsi que le rapport de statistiques des contrats traités au service de l'évaluation. Le mois d'août dénombre 106 contrats. Aucune question n'est posée.

Je souligne que pour le mois de septembre, c'est tout aussi occupé. L'agente à l'évaluation prête main forte à l'équipe d'inspecteurs en effectuant, elle aussi, des visites sur la route. Je rappelle que certaines municipalités n'ont toujours pas envoyé leurs permis à la MRC afin qu'ils soient traités de manière à permettre que le rôle soit ajusté selon la nature des travaux.

12.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

12.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, le résumé des sujets traités dans le cadre des rencontres du Comité exécutif, Comité agilité et du Conseil d'administration de la SDEG. Aucune question n'est posée.

Madame le préfet attire l'attention des maires sur l'état de la situation de la Route des Sommets; des pancartes ont été installées sur le territoire. Monsieur Michel Ouellet souligne que le compte-rendu du 25 août mentionne que madame Monique Phérvong Lenoir a suspendu ses activités à titre de présidente du conseil d'administration de la SDEG puisqu'elle est candidate à la préfecture, et ce, afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt. Il ajoute que c'est donc monsieur Gilles Poulin qui la remplace. Il est demandé si madame Phérvong Lenoir reprendra ses activités dans l'éventuelle défaite aux élections ? M. Ouellet affirme que oui et que par conséquent, il s'agit d'une suspension et non d'un départ.

Madame le préfet mentionne que le répertoire du financement a été envoyé il y a 2 semaines aux directions générales.

12.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

2021-140

ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2021-2024 DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE LOISIRS DE LA MRC DU GRANIT

ATTENDU QUE la planification stratégique loisirs de la MRC du Granit a été acceptée par résolution en juin 2019 par le conseil des maires;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre 2021-2024 de la planification stratégique loisirs de la MRC du Granit a été développé avec la participation du comité consultatif loisirs (CCL) de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société de développement du Granit, par sa résolution no 2021-08-25-04, a recommandé au conseil des maires de la MRC du Granit d'accepter le plan de mise en œuvre 2021-2024 de la planification stratégique loisirs de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le plan de mise en œuvre 2021-2024 de la planification stratégique loisirs de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3

VERSEMENT ANNUEL DE LA CONTRIBUTION À LA SDEG POUR SON FONCTIONNEMENT

2021-141

VERSEMENT À LA SDEG – CONTRIBUTION ANNUELLE POUR SON FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE dans le cadre de nos prévisions budgétaires 2021, un montant de 60 000 \$ a été budgété pour le fonctionnement et la réalisation des mandats de la Société de développement économique du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QU'un montant de 60 000 \$, représentant le montant budgété aux prévisions budgétaires 2021 de la MRC, soit versé à la Société de développement économique du Granit pour son fonctionnement et la réalisation de ses mandats.

QUE le montant soit pris à même le budget du développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| |
|---------------------------|
| 13.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL |
|---------------------------|

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, le résumé de la dernière rencontre du Comité vigie santé. Aucune question n'est posée.

| |
|--------------------------|
| 14.0 PROJETS SPÉCIFIQUES |
|--------------------------|

14.2

RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN – ACTIONS

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, de l'information en lien avec les actions dans le cadre de la Politique pour un territoire accueillant et inclusif de la MRC. Aucune question n'est posée.

14.3

ADOPTION DU PLAN D'ACTION – PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (MIFI)

2021-142

ADOPTION DU PLAN D'ACTION – PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC) DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION (MIFI)

ATTENDU QUE le volet du Programme d'appui aux collectivités (PAC) du Ministère de l'immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) réservé aux municipalités vise à soutenir ces dernières afin d'accroître leur capacité d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective au moyen de la préparation des milieux afin de rendre les collectivités encore plus accueillantes et inclusives;

ATTENDU QUE l'option 1 de ce programme vise la conclusion d'ententes entre MRC et le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour élaborer un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles sur leur territoire;

ATTENDU QUE le programme permet de payer l'équivalent de 75% des frais admissibles liés à l'élaboration de ce plan d'action;

ATTENDU QUE la MRC du Granit s'est dotée d'une politique *Pour un territoire accueillant et inclusif* en mars 2020;

ATTENDU QUE le plan d'action de cette Politique cadre avec les objectifs énoncés dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

ATTENDU QUE LA SDEG a le mandat de mettre en œuvre le plan d'action de la politique *Pour un territoire accueillant et inclusif* et que le Programme d'appui aux collectivités (PAC) pourrait lui permettre d'atteindre cet objectif;

ATTENDU QU'une convention d'aide financière relative à l'élaboration d'un plan d'action municipal en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et à la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles a été convenue et signée entre la MRC du Granit et le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

ATTENDU QUE pour l'étape suivante, soit la réalisation du plan d'action, la SDEG souhaite prendre les fonds nécessaires dans le FRR-Palée volet2;

ATTENDU QUE la SDEG contribuera à hauteur de 25% du budget dans ce projet;

ATTENDU QUE l'agente locale du Réseau d'accueil estrien a le mandat de mettre en œuvre le plan d'action de la politique *Pour un territoire accueillant et inclusif* et que le Programme d'appui aux collectivités (PAC) pourrait lui permettre d'atteindre cet objectif;

ATTENDU QUE la SDEG a accepté de réserver un montant de 20 588\$ en vue de la réalisation du plan d'action déposé dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

ATTENDU QUE la SDEG, par sa résolution no 2021-08-25-03, a recommandé au conseil des maires de la MRC du Granit de déposer une demande dans le Programme d'appui aux collectivités (PAC) du Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration (MIFI) et de déléguer sa réalisation à l'équipe de la SDEG le cas échéant;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise le dépôt d'une demande dans le Programme d'appui aux collectivités (PAC) du Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration (MIFI) et de déléguer sa réalisation à l'équipe de la SDEG le cas échéant.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve la version finale du Plan d'action.

QUE le préfet de la MRC ainsi que la directrice générale de la MRC soient autorisés à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4

AJOUT D'UNE RESSOURCE MUTUALISÉE – AGENT EN DÉVELOPPEMENT EN PATRIMOINE IMMOBILIER

2021-143

AJOUT D'UNE RESSOURCE MUTUALISÉE – AGENT EN DÉVELOPPEMENT EN PATRIMOINE IMMOBILIER

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier vise à soutenir les MRC et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier;

ATTENDU QUE ce programme, facultatif, est composé de deux volets, soit un premier volet (1 a et 1 b) destiné à la restauration du patrimoine immobilier de propriété privée ou municipale et un deuxième volet (volet 2) destiné à l'embauche d'agents ou d'agentes de développement en patrimoine immobilier;

ATTENDU QUE la MRC du Granit s'est jointe à la démarche des MRC en Estrie (Coaticook, Des Sources, de Memphrémagog et Val-St-François), désireuses de déposer une demande conjointe d'aide financière au volet 2 du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, disponible auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté, le 21 octobre 2020, sa résolution no 2020-196 autorisant le dépôt d'une demande, en partenariat avec les MRC des Sources, de Coaticook, du Val St-François et de Memphrémagog au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier volet 2 pour mutualiser un.e agent.e de développement immobilier pour nos territoires et d'engager un montant maximum de 20 400 \$ au total pour les années 2021-2022-2023 à partir du Fonds Régions et Ruralité – volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté, le 17 février 2021, sa résolution 2021-30 acceptant que la MRC du Val-Saint-François soit porteuse du projet d'agent de patrimoine immobilier regroupé et soit autorisée à déposer au nom des MRC participantes, une demande d'aide financière au volet 2 du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

ATTENDU QUE vu l'évolution du projet et les discussions qui ont suivi, le comité de travail propose l'embauche conjointe de 2 agents en patrimoine immobilier et non un seul;

ATTENDU QUE la signature de l'entente est prévue à la suite de la confirmation de la réception de l'aide financière du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;

ATTENDU QUE la Société de développement économique du Granit a recommandé, par sa résolution 2021-08-25-05, la signature de l'entente pour 2 agents mutualisés en patrimoine immobilier;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit réitère son adhésion au projet d'engagement d'agents mutualisés de développement immobilier avec d'autres MRC de l'Estrie, et ce, dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier volet 2.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit s'engage financièrement pour les années 2022, 2023 et 2024 dans le cadre de ce projet, avec une contribution d'un montant maximum de 17 800 \$ la première année, lequel sera indexé annuellement, et ce, à partir du Fonds Régions et Ruralité – volet 2 – Opportunités.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte de conclure une entente intermunicipale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec avec les autres MRC afin de déterminer les obligations de chacune des parties.

QUE le préfet et la secrétaire-trésorière de la MRC soient autorisés à signer l'entente intermunicipale du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.5

FRR-VOLET 3 – SIGNATURE INNOVATION, DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

J'explique aux maires que des sommes sont disponibles auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 3 « Signature innovation ». Je poursuis en mentionnant qu'il est possible de déposer un avis d'intérêt lequel permet la réception d'une somme de 50 000 \$ permettant de débiter le processus. Je mentionne qu'un comité de pilotage sera formé en début d'année prochaine avec l'équipe de la SDEG. Monsieur Denis Lalumière souligne que la démarche doit s'inscrire en continuité avec l'image de marque territoriale élaborée par Défi 2025.

2021-144

DEMANDE DE PREMIER VERSEMENT – SOMMES AU FRR-VOLET 3
« SIGNATURE INNOVATION »

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a créé le Fonds régions et ruralité (FRR) dans le cadre du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la MRC du Granit de la disponibilité d'une enveloppe financière pour mettre en œuvre le Volet 3 – Projets « Signature innovation » du Fonds régions et ruralité, et ce, dans une perspective de soutien aux MRC dans la réalisation d'initiatives qui contribueront à la mise en valeur de leurs particularités;

ATTENDU QUE le Ministère permet de déposer un avis d'intérêt et ainsi bénéficier d'un premier versement maximal de 50 000 \$ puisé à même notre enveloppe prévue pour le volet 3 – Projets « Signature Innovation » afin de mener notre démarche pour définir notre signature et par la suite, présenter des projets;

ATTENDU QUE la planification stratégique de la MRC du Granit 2021-2026 a été adoptée en juin 2021;

ATTENDU QUE des travaux ont été réalisés et des présentations faites auprès des élus, par Vision attractivité, quant à l'image de marque de la région et un plan pour développer davantage son attractivité;

ATTENDU QUE la prochaine étape est celle de consultations auprès des équipes de travail de la MRC et de la SDEG de manière à cibler des actions qui permettront d'atteindre les objectifs identifiés dans la planification stratégique tout en maintenant le cap sur l'attractivité territoriale et son identité;

ATTENDU QUE cette démarche nécessite d'être animée, encadrée et dirigée de manière à être efficiente;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires de déposer un avis d'intérêt et d'engager une personne-ressource pour animer les équipes de travail de manière à amorcer la démarche;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise le dépôt d'un avis d'intérêt et la demande d'une somme de 50 000 \$ au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre des sommes disponibles pour le territoire au Fonds régions et ruralité Volet 3 – Projets « Signature innovation » afin de mener notre démarche de définition de projet.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la directrice générale de la MRC pour procéder à l'engagement d'une personne-ressource pour animer des rencontres du personnel de la SDEG et de la MRC et amorcer la démarche de réflexion menant à des actions.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande qu'un comité soit formé après les élections municipales de novembre prochain de manière à se pencher sur les actions retenues et leur déploiement.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate le préfet et madame la secrétaire-trésorière pour signer le Protocole d'entente dans le cadre de la démarche de définition du projet Signature Innovation de la MRC à intervenir avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MONSIEUR BERNARD THERRIEN QUITTE LA RENCONTRE, IL EST
20 H 20**

14.6

SUIVI – PLANIFICATION STRATÉGIQUE

J'explique que des rencontres avec la responsable du projet ont eu lieu avec chacun des responsables et au niveau de la SDEG afin que chacun élabore un plan d'action. Une rencontre est prévue prochainement avec tous les responsables de la MRC et de la SDEG pour voir à arrimer les différents projets entre les services. On espère pouvoir élaborer un plan final avec indicateurs de performance prochainement. Un tableau de bord indiquant où nous en sommes rendus est prévu être déposé 1 à 2 fois par année.

MONSIEUR BERNARD THERRIEN REJOINT LA RENCONTRE, IL EST 20 H 22

14.7

RÉSOLUTION ABROGEANT LA RÉSOLUTION NO 2021-124 - INTENTION DE PARTICIPER À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – VERSION 2

J'explique que la résolution adoptée en juillet dernier en lien avec l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – version 2 doit être abrogée puisque la contribution de chacune des MRC doit être augmentée. J'explique que le montant de 6 000 \$ au centre des femmes pour la représentation est maintenu mais qu'une contribution supplémentaire de l'ordre de 1 150 \$ sera donnée en temps humain. J'ajoute que d'ailleurs des pages seront développées au site Internet de la MRC et de la SDEG.

2021-145**RÉSOLUTION ABROGEANT LA RÉSOLUTION NO 2021-124 - INTENTION DE PARTICIPER À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – VERSION 2**

ATTENDU QUE la MRC du Granit, par sa résolution no 2020-79, a confirmé sa participation dans le cadre de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et ce, pour les périodes 2019-2020 et 2020-2021;

ATTENDU QUE par cette même résolution la MRC du Granit avait mandaté, même si elle demeurerait la signataire de l'entente, ConcertAction femmes Estrie à agir à titre d'organisme mandataire de l'entente sectorielle de développement;

ATTENDU QUE ladite entente est venue à échéance en 2021, de même que le financement s'y rattachant;

ATTENDU QUE le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a entamé il y a quelques mois des démarches visant une Version 2 à ladite entente et par conséquent une prolongation de la stratégie en cours avec une possible contribution de 200 000 \$ nécessitant une contribution du milieu de 50 000 \$ pour 2 années;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a, par sa résolution no 2021-124, souligné son intérêt à participer à l'égard de la possible Version 2 de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Estrie, et

ce, à la hauteur de 6 000 \$ pour 2 ans en contribution financière, et ce, à même les fonds disponibles au FRR-Volet 2 Opportunités;

ATTENDU QUE les actions proposées dans l'entente-Version 2 correspondent aux besoins et à la réalité de notre territoire;

ATTENDU QU'un comité directeur s'est déroulé à la fin du mois d'août afin de mettre en commun les volontés de parts et d'autres ainsi que les contributions de chacun;

ATTENDU QUE le Centre des Femmes a confirmé son intérêt à assumer sa participation à l'entente en collaboration avec la direction de la MRC du Granit;

ATTENDU QUE suite à cette consultation il s'avère que la participation du milieu devra être d'un montant maximal de 7 150 \$ plutôt que de 6 000 \$ pour 2 ans (2022-2023);

ATTENDU QUE les principaux enjeux sont :

1. l'autonomisation économique des femmes;
2. la prévention et l'amélioration de la sécurité des femmes;
3. la progression vers une meilleure parité dans les lieux décisionnels
4. la formation et l'accompagnement en analyse différenciée selon le genre avec une approche intersectionnelle (ADG+).

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit abroge sa résolution no 2021-124.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit souligne son intérêt à participer à l'égard de la possible Version 2 de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Estrie.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit soit signataire de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Estrie pour une durée de deux ans (1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023) et qu'elle y contribue à un montant maximal de 7 150 \$, réparti comme suit :

- Pour l'exercice financier du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, 6 000 \$ en contribution financière et 1 150 \$ en ressources matérielles et humaines;

QUE les montants afférents en contribution financière soient pris à même les fonds disponibles au FRR-Volet 2 Opportunités.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte que ConcertAction femmes Estrie agisse à titre d'organisme mandataire de l'entente sectorielle de développement.

QUE la directrice générale de la MRC du Granit soit désignée pour siéger au nom de la MRC du Granit au comité directeur de l'Entente sectorielle, à charge de faire rapport de ces travaux aux décideurs de la MRC du Granit.

QUE le Centre des femmes de la MRC du Granit collabore activement aux projets de la mise en oeuvre de ladite entente.

QUE la contribution de la MRC de 6 000 \$ sur 2 ans soit versée au Centre des femmes de la MRC du Granit à raison de 3 000 \$ par année, et ce, pour les années 2022 et 2023.

QUE la contribution en ressources matérielles et humaines soit comptabilisée par la MRC.

QUE le préfet soit la personne désignée à titre de signataire de l'entente sectorielle de développement au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

| |
|------------------------------|
| 15.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE |
|------------------------------|

15.1

COMPTES À PAYER

2021-146

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

| | | |
|-------------------|-----------|--------------|
| Comptes à payer : | Août 2021 | 33 136,61 \$ |
|-------------------|-----------|--------------|

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS D'AOÛT 2021

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois d'août 2021. Aucune question n'est posée.

15.3

DEMANDE D'APPUI - TRANSMISSION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE DES AVIS AUX ÉLUS PRÉVUS AUX LOIS MUNICIPALES

2021-147

APPUI - TRANSMISSION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE DES AVIS AUX ÉLUS PRÉVUS AUX LOIS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 est une occasion de revoir certaines pratiques, notamment, l'utilisation de la technologie par les conseils municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il est parfois prévu dans les lois municipales, telles que le Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 et la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, que les avis aux membres du conseil soient transmis par la poste recommandée (ex. : 445 al. 10 C.m., 323 L.c.v.);

CONSIDÉRANT que l'accès au courrier électronique est généralisé depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le courrier électronique pourrait, avec preuve de réception, remplacer la formalité de la poste recommandée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Brome-Missisquoi a fait parvenir une demande d'appui afin que le gouvernement du Québec prévoit une modification des lois municipales afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courrier électronique avec preuve électronique de réception, en plus de la poste recommandée;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De demander au gouvernement du Québec, qu'il prévoie une modification des lois municipales, telle que le Code municipal du Québec, RLRQ, c. 27.1 et la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courrier électronique avec preuve électronique de réception, en plus de la poste recommandée.

De transmettre une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à monsieur François Jacques député provincial de Mégantic.

De transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui, ainsi qu'aux MRC du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4

SUIVI BUDGÉTAIRE POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À JUIN 2021

Les maires ont reçu la liste démontrant le suivi budgétaire pour la période de janvier à juin 2021. Monsieur Michel Ouellet transmet ses félicitations pour l'information ajoutée en commentaires.

15.5

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2020 - APPLICATION DU
RÈGLEMENT NO 2019-08 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

2021-148

**RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2020 - APPLICATION DU
RÈGLEMENT NO 2019-08 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

ATTENDU QUE tel que prescrit par l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, le rapport annuel d'application du règlement no 2019-08 sur la gestion contractuelle a été déposé au conseil des maires;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit adopte le rapport annuel d'application du règlement no 2019-08 sur la gestion contractuelle.

QUE copie du rapport soit mise sur le site Internet de la MRC, et ce, tel qu'exigé par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.6

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS DE LA

MRC/SDEG, AUDITEURS EXTERNES

Mesdames Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic et Marielle Fecteau, préfet, déclarent leur apparence de conflit d'intérêts.

2021-149**OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE VÉRIFICATEURS EXTERNES – EXERCICES FINANCIER 2021-2022-2023**

ATTEND QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a procédé à un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat pour les services de vérificateurs externes pour les exercices financiers 2021-2022-2023;

ATTENDU QUE l'appel d'offres contenait les mandats pour la MRC du Granit, Énergie du Granit inc. et la Société de développement du Granit pour les services de vérificateurs externes pour les exercices financiers 2021-2022-2023;

ATTEND QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a reçu une seule soumission conforme au montant total de 135 050.00 \$ plus taxes applicables et incluant les deux options de renouvellement;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit octroie le contrat de services professionnels de vérificateurs externes pour les exercices financiers 2021-2022-2023, de la MRC du Granit, d'Énergie du Granit inc. et de la Société de développement du Granit, selon les conditions prévues aux documents d'appel d'offres publiés le 4 août 2021 à la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour un montant de 135 050.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la Municipalité régionale de comté du Granit se réserve le droit d'exercer chacune des options de renouvellement au moment opportun et conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.7

POURSUITE DES TRAVAUX – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES D'ADHÉRER AU TERRITOIRE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Les maires ont reçu, par courrier électronique, la liste des étapes à venir, et ce, suite à la demande, par la Municipalité de Courcelles, de mener une étude relative au déménagement de celle-ci dans la MRC de Beauce-Sartigan. La première étape mentionne que la Municipalité de Courcelles doit se prononcer sur ce qu'elle désire suite aux résultats de l'étude, ce qui implique que selon la décision de cette dernière, il se pourrait que ce sujet soit traité après les élections municipales.

15.8

RENOUVELLEMENT D'ACCREDITATION – INSPECTEUR DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**2021-150****RENOUVELLEMENT D'ACCREDITATION – INSPECTEUR DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

ATTENDU QUE l'accréditation de l'inspecteur de la MRC du Granit pour les programmes d'amélioration de l'habitat arrive à échéance le 30 novembre 2021;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit confirme à la Société d'habitation du Québec (SHQ) que monsieur Richard Giguère, Estimations RL inc., agit à titre d'inspecteur pour les programmes d'amélioration de l'habitat, soit de rénovation et d'adaptation, de la MRC du Granit.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la SHQ de renouveler l'accréditation de monsieur Richard Giguère, Estimations RL inc., soit pour une période de six (6) mois à compter du 1^{er} novembre 2021, et ce, tel que le prévoit les conditions de la SHQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.9

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE – PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) ET AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE (AERAM)

J'informe les maires que dans le cadre du programme d'aide aux entreprises, commerces et services la MRC a reçu une somme de 1 539 216 \$ de laquelle 1 338 000 \$ ont été investis.

15.10

SÉANCE SPÉCIALE – PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

J'informe les maires qu'une rencontre avec les nouveaux élus aura lieu le 17 novembre prochain en soirée visant à les accueillir et les informer du déroulement de la présentation des prévisions budgétaires. J'ajoute que cette dernière se tiendra quant à elle le samedi 20 novembre toute la journée ici-même à la salle Bestar du Centre sportif Mégantic. Des questions sont posées quant au fait que dans le contexte électoral actuel il n'y a aucune rencontre d'ici le 20 novembre prochain et qu'il est possible que des décisions doivent être prises entre temps concernant le service d'inspecteurs. Je précise qu'aucune décision ne sera demandée aux élus à la hâte et que si le projet nécessite des validations au niveau du financement, les directeurs généraux des municipalités seront impliqués.

16.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS

COGESAF :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COBARIC :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Ressourcerie du Granit :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Centre universitaire des Appalaches :

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

Comité 3 MRC/RICEMM :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité 2025

Madame Julie Morin fait le résumé de la dernière rencontre.

| | |
|------|---------------|
| 17.0 | PROJET ÉOLIEN |
|------|---------------|

17.1

| |
|--------------------------------|
| PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI |
|--------------------------------|

Le rapport de production du mois de juillet 2021 a été transmis aux maires par courriel il y a quelques jours. Aucune question n'est posée.

| | |
|------|-------|
| 18.0 | VARIA |
|------|-------|

18.1 Rapport d'activités – Trans-Autonomie

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre du Conseil d'administration de Trans-Autonomie. Elle ajoute que l'appel d'offres pour un nouveau transporteur doit être déposé sur le SEAO dans les prochains jours.

18.2 Canada Man/Woman

Monsieur Peter Manning mentionne que les 2 et 3 octobre prochains, ce sont 150 athlètes qui sont attendus dans le cadre du Canada Man/Woman. Il mentionne le retour de certains athlètes ainsi que les athlètes locaux. Il donne ensuite des détails sur le déroulement. Madame Julie Morin mentionne que M. Manning est président du lac en fête et que cet événement, jadis organisé par la Ville, a été régionalisé comme événement et sont désormais en partenariat.

| | |
|------|----------------------|
| 19.0 | PÉRIODE DE QUESTIONS |
|------|----------------------|

Monsieur Sylvain Côté, citoyen de la Municipalité de Nantes, demande de quels sujets il a été question au comité Vigie santé. Il est discuté de différents sujets en lien avec le programme d'étude préhospitalier ainsi que la couverture ambulancière sur le territoire. Il est demandé à M. Côté de documenter les informations mentionnées et de les remettre à la MRC afin que cette dernière puisse les transmettre au député provincial. Madame le préfet ajoute que le ministère de la Santé est présentement à faire une étude quant à la structure dont les horaires des paramédics et qu'en tant que MRC il n'est possible que de transmettre les informations mais que la MRC n'a aucun pouvoir en cette matière.

Mot pour le préfet

Étant la dernière séance du conseil des maires présidée par madame Marielle Fecteau, dans le contexte des élections municipales de novembre prochain, les maires ont tenu à lui présenter leurs remerciements et leur appréciation pour le travail et le dévouement, parfois effectué dans l'ombre. Certains maires qui ne se présentent pas à titre de candidats lors des prochaines élections tiennent à souligner l'importance de l'apport des élus autour de cette table et des répercussions réelles à ne pas minimiser et dont la population n'est pas suffisamment au fait. Le personnel de l'équipe de travail est aussi remercié. Je mentionne qu'une activité de reconnaissance aura lieu à l'été 2022 pour les élus qui auront quitté.

| | |
|------|----------------------|
| 20.0 | LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE |
|------|----------------------|

2021-151**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 15 septembre 2021 soit levée, il est 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 15 septembre 2021, et ce pour les résolutions 2021-141, 2021-143, 2021-145, 2021-146, et 2021-149.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale